

L'organisation du travail en élevage bio allaitant

Chloé Fivet, CRA-W

Depuis quelques années, le CRA-W a conduit différents projets visant l'amélioration des conditions de travail en élevage des bovins. Afin d'approfondir les connaissances sur le travail en élevage et proposer des outils d'accompagnement, des références temps de travail sont nécessaires. Le secteur bovin allaitant est actuellement sous la loupe du projet OTEL 2.

Le travail en élevage

Les éleveurs bovins sont soumis à une pression croissante au travail en raison de l'agrandissement rapide de la taille des cheptels, de la recherche accrue de compétitivité et du désengagement de la main-d'œuvre familiale. Par ailleurs, les attentes du secteur évoluent et les agriculteurs expriment de plus en plus leur volonté d'une meilleure qualité de vie au travail.

Le passage au bio nécessite de changer l'organisation du travail tant sur le plan qualitatif que quantitatif. C'est d'autant plus le cas en Wallonie que la conversion peut impliquer un changement dans la race élevée, le Blanc Belge étant incompatible avec l'agriculture bio.

70 exploitations allaitantes enquêtées

16 éleveurs bio ont participé à l'étude. Ils sont principalement situés dans la province du Luxembourg. La race la plus commune est la Limousine, suivie de la Blonde d'Aquitaine. La structure moyenne des exploitations est présentée ci-dessous en comparaison des éleveurs conventionnels. Le collectif de main-d'œuvre est composé d'environ 1,5 personne, quel que soit le mode de production. Les éleveurs bio gèrent de plus petits cheptels mais de plus grandes surfaces. Ces surfaces sont destinées en priorité à l'élevage. 90 % de la surface est destinée aux fourrages (herbe, luzerne, maïs...) et les cultures sont orientées pour l'alimentation des bovins (céréales

immatures, méteil...). Le coût relativement élevé des intrants en agriculture biologique pousse les éleveurs à atteindre l'autonomie alimentaire avant d'envisager d'autres cultures.

Les éleveurs bio ont des relations plus intenses avec l'extérieur. Presque un tiers des éleveurs a un emploi en dehors de l'exploitation contre 15 % pour les éleveurs en conventionnel. De plus, la majorité des exploitations bio sont insérées dans des circuits courts de commercialisation. 60 % réalisent régulièrement des colis, contre 13 % en conventionnel. Quatre éleveurs sont en contact avec un boucher ou ont une boucherie à la ferme.

Le projet OTEL 2 se concentre sur l'atelier de production mais une synthèse des impacts socio-économiques d'une commercialisation en circuits courts de viande bovine a été développée par Amélie Turlot (CRA-W et DAEA), Elisabeth Jérôme et Julien Beuve-Mery (ACW). Elle détaille les organisations du travail rencontrées dans les 11 exploitations suivies, en termes de transport, de transformation, de commercialisation et de gestion et dégage une série de repères socioéconomiques. Vous pouvez trouver la synthèse sur agriculture.wallonie.be ou sur cra.wallonie.be.

	Bio n = 16	Conventionnel n = 54
Vaches allaitantes	84	104
UGB	154	202
SAU	116	106
SF	105	74

L'organisation et le temps de travail en élevage allaitant bio

En se basant sur différents concepts, la méthode bilan travail¹ permet d'évaluer les temps de travaux principaux de l'atelier allaitant.

• Le travail d'astreinte (TA)

Le TA est constitué des tâches à réaliser quotidiennement, peu différables et peu concentrables. Il correspond, en élevage, aux soins journaliers aux troupeaux (alimentation, paillage...). Le TA varie de 698 heures à

3.518 heures par an pour les éleveurs bio. En moyenne, les éleveurs bio passent 1.609 heures par an au travail d'astreinte, soit 4 h 24 par jour, sept jours sur sept. Ce travail est très saisonnier puisqu'il s'élève à 6 h 10 par jour en hiver et à 3 h 06 en été. En termes d'efficacité du travail, les éleveurs passent en moyenne 12 h 26 par UGB et par an, soit 22 h 53 par vache allaitante et sa suite. Si le volume de travail par vache

allaitante est légèrement plus faible en bio qu'en conventionnel, c'est surtout le travail en lui-même qui est différent.

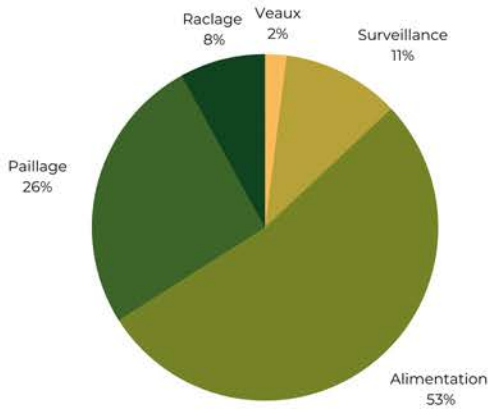
La plus grande différence trouve son origine au temps dédié à l'élevage des veaux : en bio, les veaux sont élevés sous la mère, ce qui libère l'éleveur de l'astreinte de la buvée. En été, ce système présente l'avantage de permettre de réduire fortement la charge de travail dans les bâtiments.



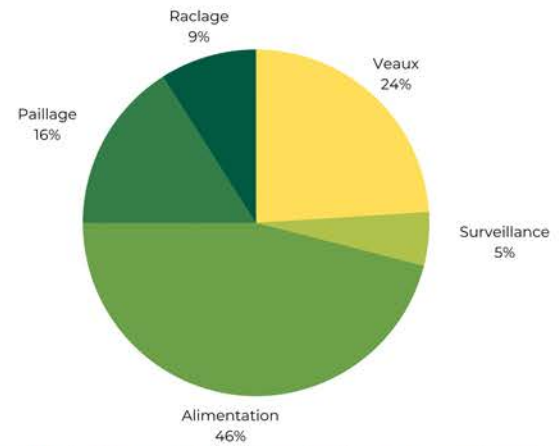
Une autre différence vient du temps dédié à la surveillance et à l'observation des bêtes. Il est difficile pour les éleveurs d'estimer le temps passé à la surveillance puisqu'il varie fortement d'un jour à l'autre et que la surveillance est souvent réalisée

conjointement à la réalisation d'autres activités. Certains privilégient ainsi le paillage depuis les fenils pour la surveillance. La surveillance vise à anticiper les éventuels problèmes et à maintenir le système en équilibre puisque les éleveurs cherchent à

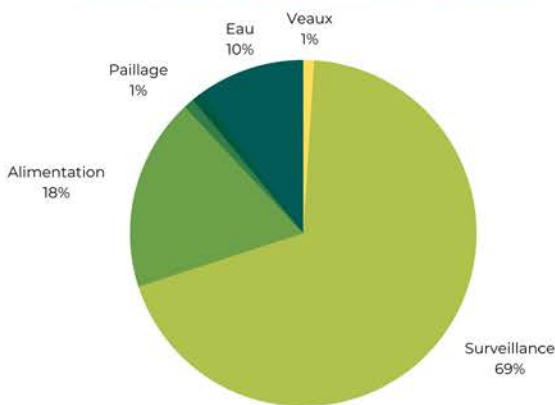
réduire au minimum les interventions sur les animaux, de par le cahier des charges bio et leurs convictions. Sur les 16 éleveurs enquêtés, 7 ont investi dans des caméras pour faciliter la surveillance. C'est plus du double de ce qui est observé en conventionnel.



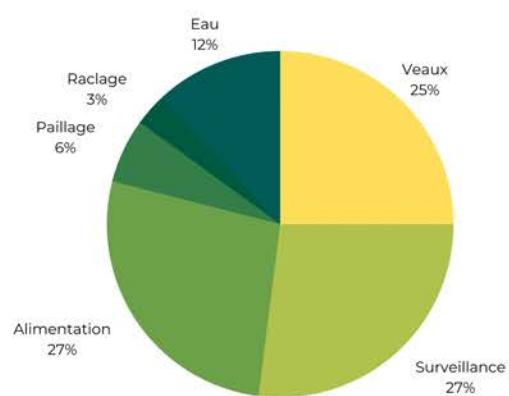
Travail d'astreinte en période hivernale – éleveurs bio



Travail d'astreinte en période hivernale – éleveurs conventionnels



Travail d'astreinte en période estivale – éleveurs bio



Travail d'astreinte en période estivale – éleveurs conventionnels

• Le travail de saison (TS)

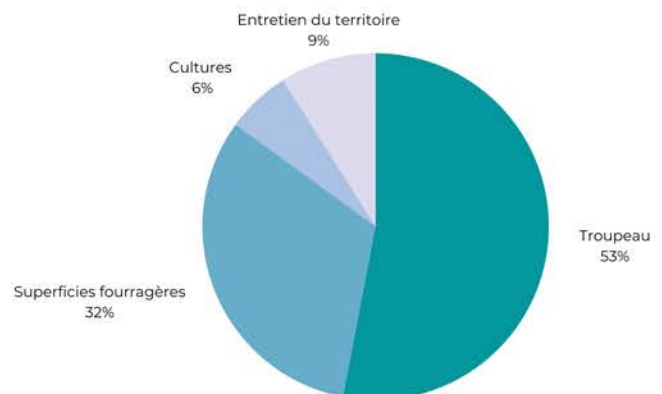
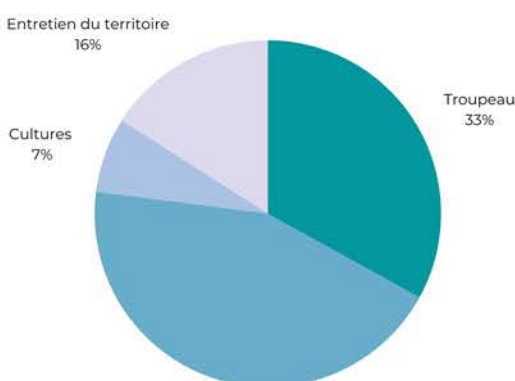
Le TS regroupe les travaux périodiques, différables et/ou concentrables sur une période donnée. Il concerne le troupeau, les surfaces fourragères, les cultures et l'entretien du territoire.

Annuellement, les éleveurs bio dédient entre 45 et 213 jours au travail de saison, avec une moyenne de 116 jours. Comme pour le

travail d'astreinte, on observe une répartition différente du temps de travail en bio.

Le travail sur le troupeau rassemble l'ensemble des interventions ponctuelles sur le cheptel (vêlages, suivis, pesées, vaccinations, parages, écornages...). Différentes interventions sont réduites voire supprimées en bio, ce qui allège la charge de travail liée au troupeau. Par contre, le temps passé sur les superficies fourragères

(ensilage, foin, entretien de la prairie...) et sur le territoire (entretien des clôtures et haies) est plus important. Ces résultats s'expliquent par le pâturage plus extensif du cheptel et par les coupes plus fréquentes réalisées pour constituer les stocks hivernaux basés sur la prairie. La pratique de compostage des fumiers est également plus répandue en bio et plus exigeante en temps de travail.



Répartition du travail de saison des éleveurs bio – Répartition du travail de saison des éleveurs conventionnels

LES AVANCÉES DU BIO

Flexibilité dans l'organisation du travail

Une fois que le temps de travail des personnes de la cellule de base² a été comptabilisé, on peut calculer le temps disponible calculé (TDC) de la cellule de base. C'est le temps qu'il reste à la cellule de base pour effectuer des tâches non quantifiées (entretien des bâtiments, du matériel, travail administratif...), réaliser des travaux exceptionnels (construction d'un bâtiment, chantier de drainage...), faire face aux imprévus, et prendre du temps pour les activités qui relèvent du domaine privé ou d'autres activités professionnelles.

Il indique la marge de manœuvre de l'exploitation.

Les éleveurs bio ont en moyenne 1313 heures de TDC. Ils semblent avoir une marge de manœuvre plus confortable qu'en conventionnel (1.051 heures). Néanmoins, il faut prendre cet élément avec du recul puisque le temps passé pour l'activité extérieure, la commercialisation en circuit court et la diversification (moutons, poulaillers...) n'a pas été comptabilisé. Il doit alors trouver sa place dans le TDC.

Néanmoins, différents éleveurs enquêtés ont mentionné que le passage au bio leur a permis d'atteindre une meilleure qualité de vie et de retrouver un sens au métier. Certains se disent plus en accord avec les attentes sociétales et avec ce que représente le métier d'agriculteur. D'autres ressentent moins de stress vis-à-vis de la course à l'agrandissement et à la rentabilité économique.

Différents outils ont été développés pour accompagner les éleveurs dans leur organisation du travail, individuellement ou en groupe. C'est le cas de Déclit'Travail et du conseil individuel proposé dans le cadre du projet OTEL 2.

La plateforme Déclit'Travail est un outil d'aide à la décision gratuit destiné à sensibiliser les éleveurs aux conditions d'exercice de leur travail. Elle propose un autodiagnostic rapide visant à préciser le ressenti et les attentes de l'éleveur au travail. Sur cette base, la plateforme génère des pistes de solutions adaptées, sous forme de fiches. Des trucs et astuces sont également disponibles. Site web : <https://declittravail.fr/>, outil coconstruit avec l'Idéle, le CNE, les Chambres d'Agriculture, le CNIEL, l'ANICAP et le RMT Travail en agriculture.

Le CRA-w, la FWA et Elevéo ont formé un réseau de conseillers « travail » qui accompagne gratuitement les éleveurs dans leur organisation du travail. À partir d'une méthodologie d'approche et d'analyse spécifique de l'organisation du travail, l'éleveur et le conseiller mettent à plat l'organisation du travail et coconstruisent des pistes de solutions concrètes et adaptées.

² Les travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu, et qui organisent le travail de l'exploitation.

TROP DE TRAVAIL ? BESOIN DE FLEXIBILITÉ ?

Les conseillers vous accompagnent dans l'organisation de votre travail!

- ✓ Pour les éleveurs de bovins
- ✓ Un conseil indépendant et neutre
- ✓ 100% gratuit jusqu'en février 2022: profitez-en!



Intéressé(e)?

Demande de visite et d'informations:

✉ c.fivet@cra.wallonie.be

☎ 0472/386862

